



1203155901

DATE DEPOT : 2012-03-27

NUMERO DE DEPOT : 2012R031505

N° GESTION : 2009B03147

N° SIREN : 510489503

DENOMINATION : A WORLD FOR US

ADRESSE : 17 rue des 5 Diamants 75013 PARIS

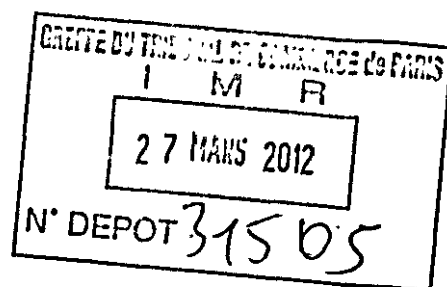
DATE D'ACTE : 2012/03/02

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : DECISION DE REDUCTION

EC 2103/12 ES.

A WORLD FOR US
Société par actions simplifiée
au capital de 11 000 €
Siège social : 17 rue des 5 Diamants
75013 PARIS
RCS PARIS 510 489 503



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
2 MARS 2012

L'an deux mille douze,
Et le deux mars, à quatorze heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation faite par le Président.

Monsieur Stéphane DELORME préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Henri-Gérard MORLAYE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence indiquant l'identité des associés présents ou représentés est certifiée exacte par les membres du bureau.

Tous les associés étant présents, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau :

- la feuille de présence et les pouvoirs donnés par les associés représentés,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce
- le tableau des résultats financiers des deux premiers exercices,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- les statuts de la société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais fixés par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de la réduction de capital intervenue au cours de l'exercice écoulé, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 des statuts :

« Article 6 – APPORTS

Il a été apporté à la société :

- Lors de sa constitution, en numéraire, la somme de DIX
MILLE EUROS, ci 10 000 €

-Aux termes d'une assemblée générale en date
du 27 mai 2010 et des décisions du Président du
11 juin 2010, une somme en numéraire de
MILLE DEUX CENT TRENTE DEUX EUROS, ci 1 232 €

La différence entre le montant de la souscription et la
valeur nominale des actions souscrites a été virée à un
compte « prime d'émission ».

-Aux termes d'une assemblée générale en date du 8
novembre 2010 et des décisions du Président du 6 décembre
2010, le capital a été réduit de DEUX CENT TRENTE DEUX
EUROS, ci..... (232 €)

La différence entre la valeur nominale des actions rachetées et
le prix de rachat a été prélevée sur le compte « prime
d'émission ».

TOTAL égal au montant des apports composant le capital social, soit
ONZE MILLE EUROS, ci 11 000 € »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Monsieur Stéphane DELORME

Certifié conforme

